

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2016

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 mars 2016

DIRECTION GENERALE

- 1- Participation complémentaire financière de la ville de Verrières-le-Buisson à l'association « les Villes du RER B Sud » pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité technique du tunnel de Châtelet
- 2- SIGEIF – Avis sur la substitution de l'Etablissement Public Territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont » à la commune de Morangis et substitution de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » à la commune d'Orsay

SERVICE DES FINANCES

- 3- Budget principal - approbation du compte de gestion de l'exercice 2015
- 4- Budget principal - compte administratif de l'exercice 2015
- 5- Budget principal - affectation du résultat de l'exercice 2015
- 6- Budget principal - budget supplémentaire de l'exercice 2016
- 7- Budget principal - modification des biens soumis à amortissements
- 8- Budget annexe assainissement - fixation de la nature et de la durée des biens amortissables ainsi que du seuil unitaire d'amortissement

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

- 9- Habilitation donnée à Monsieur le Maire à souscrire un marché public relatif au nettoyage des bâtiments communaux

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10-Avis sur les demandes d'affiliation volontaire de la commune de Plaisir et de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise auprès du Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France

SERVICE ENFANCE

11-Révision de la participation familiale pour la classe transplantée de l'école Honoré d'Estienne d'Orves en juin 2016

SERVICES TECHNIQUES

12-Avenant n°3 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif de la commune de Verrières-le-Buisson

13-Demande d'aide pour des travaux d'aménagement du cimetière du Village dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur DELAHAYE, Sénateur

14-Demande de subvention à la Région Ile-de-France et au Département de l'Essonne dans le cadre de la gestion de l'assainissement du passage du Village

15-Demande de subvention à la Région Ile-de-France dans le cadre de la mise aux normes de l'assainissement du site de restauration scolaire David Régnier/Paul Fort et Bois Loriot

SERVICE URBANISME

16-Désaffectation suivie du déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AC 0094 sise 5, voie de l'Aulne en vue de la réalisation du projet de résidence sociale puis cession de cette parcelle à l'Association pour le développement des foyers (ADEF) à l'euro symbolique

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

17-Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club ABC au titre de l'année 2016

18-Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association TUTTI VOCE au titre de l'année 2016

SERVICE SOCIAL

19-Renouvellement de la convention cadre triennale de partenariat relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion entre la commune, le Conseil départemental et le CCAS

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, M. ATTAF, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, M. FOURNIER et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. DOSSMANN à M. JOLY
Mme CASAL DIT ESTEBAN à Mme FOUCAULT
Mme ORSINI à Mme LEGOFF
M. LEFEVRE à M. DELORT
Mme BARBET à Mme CHATEAU-GILLE
M. HULIN à M. FOURNIER

ABSENTS :

M. CHARLES
M. LARNICOL (pour le point n°1)
M. YAHIEL
Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

Il est fait appel des conseillers municipaux présents par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

Élection du secrétaire de séance : Madame FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

M. le Maire : Nous aurons une question écrite communiquée par notre collègue Dominique GRISSOLANGE sur l'OPIEVOY. Nous en ferons lecture à la fin de ce Conseil.

Communication par Monsieur le Maire des cérémonies et événements survenus sur la commune depuis le dernier Conseil municipal et à venir prochainement.

NOCES D'OR

- Noces d'or de Monsieur et Madame LAURENT, samedi 14 mai

DECES

- De Madame Denise COURTECUISSSE, épouse de Georges COURTECUISSSE très investie dans la vie associative de la Ville, survenue le 13 mai dernier dans sa 81^e année.

REMERCIEMENTS

- Monsieur FABRE, Président du TUVB remercie Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal pour l'attribution d'une subvention accordée à l'association pour l'année 2016.

- Monsieur FABRE, Président du TUVB et Monsieur PERRIER, Président de l'association Zinado 2000 remercient Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal pour leur soutien dans d'organisation de la Buissonnière. Ils remercient également les agents des services techniques et communication ainsi que tous les autres agents pour leur aide.

- Monsieur Benoît DHALLUIN, Premier adjoint en charge des affaires Culturelles et des relations internationales de la ville de BOUSBECQUE remercie la Municipalité, l'association ZINADO 2000 et tout particulièrement M. et Mme OCTAU pour leur accueil à l'occasion de la Buissonnière.

- Monsieur Daniel BRIGOUT, Président du Club ABC, remercie Monsieur le Maire, l'ensemble du Conseil municipal et les agents municipaux pour l'amélioration de l'éclairage réalisé dans la salle de la Sellerie du centre André Malraux.

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mercredi 13 avril

- Atelier jeux de société, Villa Sainte-Christine
- Conte à la médiathèque, Centre André Malraux

Vendredi 15 avril

- Soirée initiative Jeunes, Espace Jeunes

Dimanche 17 avril

- Lecture brunch : Le sport, Moulin de Grais

Jeudi 21 avril

- Sortie CCAS : Visite du château de Fontainebleau

Samedi 23 avril

- Les Mirettes à la fête, médiathèque André Malraux

Mercredi 8 mai

- Les Raconteries, médiathèque La Potinière

Samedi 7 mai

- Atelier multimédia, médiathèque La Potinière

Dimanche 8 mai

- Cérémonie commémorative du 8 mai 1945, place Charles de Gaulle

Lundi 9 mai

- Conférence Université du temps Libre, Espace Saint-André

- Inauguration du 5^e vitrail de la sacristie de l'église Notre-Dame de l'Assomption

Jeudi 12 mai

- Sortie CCAS : journée à St-Jean de Beauregard

Samedi 14, dimanche 15 et lundi 16 mai

- Week-end comité de jumelage, voyage à Hövelhof

Dimanche 15 mai

- Rencontre avec Farzaneh Tafghodi à l'Orangerie

Jeudi 19 mai

- Sortie CCAS : visité guidée de la roseraie de l'Hay-les-Roses

Samedi 21 mai

- Conte : Cendrillon du Vietnam par Isabelle Genlis, Moulin de Grais

- Mini-braderie du secours populaire

Samedi 21 et dimanche 22 mai

- Marché gourmand, Centre-ville

Dimanche 22 mai

- Spectacle de danse participative : Madison, Espace Jean Mermoz

Lundi 23 mai

- Conférence Université du temps Libre, Espace Saint-André

- Conseil Municipal

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR

Mercredi 25 juin

- Ateliers jeux de société et arts plastiques du CCAS, Villa Sainte-Christine

Du mercredi 25 au dimanche 29 mai

Festival Jazz à Verrières :

- Atelier jazz à la médiathèque, mercredi 25 mai
- Jam Session, Espace Jeunes, jeudi 26 mai
- Jazz en herbe, Espace Odilon Redon, vendredi 27 mai
- Concert Ameriga, Espace Odilon Redon, samedi 28 mai
- Café-Jazz, Maison Vaillant, dimanche 29 mai

Vendredi 27 mai

- Vernissage de l'exposition Horizons à l'Orangerie

Du 27 mai au 26 juin

- Exposition Horizons à l'Orangerie

Samedi 28 mai

- Petit déjeuner du Maire sur l'accessibilité, Villa Sainte-Christine
- Fête des mères au Moulin de Grais

Samedi 28 et dimanche 29 mai

- Exposition du Club ABC au centre André Malraux
- Portes ouvertes des ateliers d'artistes
- Les Mirettes à la fête à la médiathèque André Malraux

Dimanche 29 mai

- Kermesse de la Paroisse, centre Saint André

Mardi 31 mai

Lancement du concours de nouvelles Vedrarias associatif (règlement mis en ligne sur le site de la Ville le 31 mai 2016)

Mercredi 1^{er} juin

- Les Raconteries, médiathèque La Potinière

Samedi 4 juin

Atelier d'aquarelle, Maison Vaillant
Atelier multimédia, médiathèque La Potinière

Forum ouvert PLU, école Honoré d'Estienne d'Orves

Dimanche 5 juin

Brocante Zinado, Parc Régnier

Du 6 au 10 juin

Séjour des seniors à Pornichet, CCAS

Lundi 6 juin

Remise du permis piéton, école David Régnier / Paul Fort

Samedi 11 juin

- Petit déjeuner du Maire sur la citoyenneté, Villa Sainte-Christine
- Noces de diamant de M. et Mme NAL, villa Sainte-Christine

Samedi 11 et dimanche 12 juin

5^e édition des Défis de Verrières, Parc Régnier et environs
Gala de danse du TU, à Montigny-le-Bretonneux

Jeudi 16 juin

Sortie nature du CCAS : Ferme de Viltain

Samedi 18 juin

Cérémonie commémorative, cimetière du village
Présentation de voitures anciennes par l'ACV, centre-ville
Les Mirettes à la fête, médiathèque Malraux
Concert du conservatoire : HEO Beattles project à l'Espace Jean Mermoz
Cinéma en plein air : Mamma Mia ! au Parc Régnier

Dimanche 19 juin

Atelier land art, Maison Vaillant

Mercredi 22 juin

Repas à thème du CCAS : l'Arménie, Villa Sainte-Christine
Fête de la musique à l'accueil de loisirs

Jeudi 23 juin

Buffet du personnel et des élus, Moulin de Grais

Du 23 au 30 juin

Olympiades des écoles, stade des Justices

Vendredi 24 juin

Fête de la musique, concert Viva orchestra au conservatoire, centre Malraux

Samedi 25 juin

13^e Nuit du Conte – De l'autre côté du pont, Arboretum municipal

Dimanche 26 juin

Marché aux puces des enfants, centre Malraux

Lundi 27 juin

- Conseil Municipal

- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2016.

M. GRISSOLANGE : C'est une remarque qui concerne un point que nous avons mentionné, vous Monsieur le Maire et moi-même, page 18, on parlait de l'assainissement et je dis : « C'est en lisant cela que je suis tombé sur La Lyonnaise des Eaux et je ne le retrouve pas, en tout cas le délégataire actuel est bien Véolia ? » Monsieur le Maire répond « oui ». Or il me semble que pour l'assainissement le délégataire n'est pas Véolia mais Suez. Il faudrait rectifier même si c'est probablement cela qu'on a dit.

M. le Maire : Oui, nous avons dit l'un et l'autre des choses fausses, donc autant mettre des choses vraies l'un et l'autre. Je suis d'accord.

M. GRISSOLANGE : Véolia, c'est l'eau potable.

(Sous réserve de cette modification, le procès-verbal, soumis à un vote à main levée, est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

DIRECTION GENERALE

- Participation complémentaire financière de la ville de Verrières-le-Buisson à l'association « les Villes du RER B Sud » pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité technique du tunnel de Châtelet.

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

M. le Maire : Vous savez que nous avons créé cette association en 2010, il s'agit de l'association des communes riveraines du RER B sud, une association pour améliorer le trafic de cette ligne. Les points à améliorer sont notamment la mise en œuvre d'un nouveau quai sur Denfert-Rochereau, la modernisation des rames, une meilleure information des voyageurs et enfin un commandement unique pour l'ensemble de la ligne, c'est-à-dire la partie nord et la partie sud.

À l'occasion d'une réunion avec les différentes parties prenantes dont la Fédération nationale des usagers, il a été débattu différentes pistes pour le creusement d'un nouveau tunnel au Châtelet et la RATP et la SNCF ont fait part d'un coût absolument astronomique estimé à plus de 1 milliard d'euros.

Après des discussions entre nous, villes du RER B sud et les autres parties prenantes, nous avons estimé que d'autres possibilités devaient être recherchées, c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité nous doter de notre propre étude pour permettre l'accompagnement des usagers dans

l'ensemble des problématiques. Le 29 juin 2015, nous avons délibéré pour l'octroi d'une subvention de 500 € pour participer à cette étude, il se trouve que notre contribution financière comme celle de toutes les communes riveraines de la ligne B du RER s'avère insuffisante et pour continuer et mener à bien cette étude il est demandé à la ville de Verrières de participer à nouveau pour un montant de 100 € pour ce qui nous concerne.

Voilà la délibération qui vous est soumise ce soir. Y-a-t-il des demandes de prise de parole ? (*Non*)

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- SIGEIF - Avis sur la substitution de l'Établissement Public Territorial 12 « Grand Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont » à la commune de Morangis et substitution de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » à la commune d'Orsay.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT).

(Lecture du rapport de présentation.)

La recomposition de la carte intercommunale en Ile-de-France, intervenue au 1^{er} janvier de cette année, a notamment entraîné la création d'établissements publics territoriaux en petite couronne et l'évolution des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre en grande couronne résultant de transformations ou de fusions d'entités existantes.

Cette évolution va modifier la composition du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) en application du mécanisme légal de représentation-substitution.

En effet, jusqu'au 31 décembre 2015, la commune de Morangis était représentée au sein du Comité du SIGEIF par la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » qui était dotée des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

Institué au 1^{er} janvier 2016, le nouvel établissement public territorial « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine Amont » intègre la commune de Morangis et, selon la loi, exerce les compétences qui étaient, au 31 décembre 2015, transférées par les communes aux anciennes communautés d'agglomération. Il représentera donc dorénavant au sein du SIGEIF la commune de Morangis.

La commune d'Orsay se trouve, quant à elle, intégrée au sein de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay », également instituée au 1^{er} janvier. Légalement, cet établissement dispose des compétences correspondant aux compétences fusionnées des établissements d'origine et notamment de la compétence relative à la distribution publique d'électricité que détenait l'ancienne communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS). La commune d'Orsay sera donc représentée par la nouvelle communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay ».

Les exigences du formalisme imposent aux membres du SIGEIF de prendre acte de ces modifications dans la composition de ce syndicat.

M. le Maire : C'est on ne peut plus classique avec les regroupements territoriaux qui sont en train de s'opérer. Pas de questions ? (Non).

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES FINANCES

- Budget principal : approbation du compte de gestion de l'exercice 2015.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion de la ville pour l'exercice 2015, celui-ci étant conforme au compte administratif 2015.

La commission Finances du 11 mai 2016 a émis un avis favorable à l'exception de Monsieur FOURNIER qui s'est abstenu.

M. le Maire : Vous savez que le compte de gestion est exactement le pendant du compte administratif que nous allons voir dans le dossier suivant ; ce compte de gestion est, lui, réalisé par la perception, Madame WACONGNE, et bien évidemment il est au centime d'euro près en ligne avec notre compte administratif. C'est la raison pour laquelle il vous est soumis ce soir.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Madame WACONGNE vous remercie.

- Budget principal : compte administratif de l'exercice 2015.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

M. PANCRAZI : Je commence par les soldes d'exécution budgétaires pour l'exercice 2015. Pour la section d'investissement, les recettes s'élèvent à 6,148 M€, les dépenses à 7,442 M€, donc le résultat de la section d'investissement pour 2015 est négatif à 1,293 M€.

Pour la section de fonctionnement, on a des recettes pour 24,880 M€ et des dépenses pour 22,495 M€, soit un résultat de l'exercice 2015 de 2,384 M€, ce résultat est positif.

Le total des recettes pour l'ensemble des sections est de 31,028 M€ et les dépenses sont de 29,937 M€, soit un résultat d'exercice de 1,090 M€. C'est pour les soldes de l'année.

Ensuite on fait un calcul des sommes cumulées, on retrouve les différents soldes qu'on vient de calculer, donc sur l'investissement, le fonctionnement, et au global pour l'exercice 2015. On vient rajouter à cela sur la partie

fonctionnement les soldes de 4,016 M€, la part affectée à l'investissement pour 1,754 M€, plus le solde de l'année, on arrive à 4,646 M€, c'est le solde cumulé 2015.

Pour la partie investissement on était à un solde cumulé de 1,081 M€, on a donc le solde de l'exercice en moins et un solde cumulé négatif de 211 000 €. Ce qui donne les totaux suivants : 5,098 M€ cumulés en 2014 moins 1 754 000 € pour l'investissement, plus le solde de l'exercice, ce qui donne un solde cumulé 2015 de 4,435 M€. À cela on ajoute les reports, pour l'année 2015 le report est de 2,229 M€, c'est un report négatif, ce qui fait un solde libre d'affectation de 2,205 M€.

Voilà pour l'explication globale. Nous allons aller plus en détail sur les dépenses réelles de fonctionnement : elles s'élèvent à 19,725 M€, elles correspondent essentiellement à des frais de personnel pour 12,985 M€, soit 65% du budget, en légère baisse par rapport à l'année précédente.

On est à 4,7 M€ sur les dépenses des charges à caractère général, c'est quasiment à l'équilibre par rapport à l'année précédente ; et on est à 1,163 M€ pour les charges de gestion courante, soit 5,9%, elles sont en légère baisse. Pour les charges financières il y en a pour 370 000 €, en légère baisse aussi, et des charges exceptionnelles pour 14 000 €. Et il y a le FPIC que l'on retrouve ici pour 484 000 €, c'est en augmentation assez forte par rapport à 2014 puisqu'on est à plus 140 000 € au-dessus de l'année précédente.

Je vous propose de regarder seulement les grosses variations pour éviter de passer trop de temps sur chaque poste : il y a une grande variation sur le pôle Famille et le pôle Restauration : 45 000 €, c'est essentiellement lié à la revalorisation des tarifs de notre prestataire API, ainsi qu'à l'augmentation de la fréquentation des cantines le mercredi, liée à la modification des rythmes scolaires.

Sur le pôle Direction Générale, dans les affaires culturelles on a une augmentation de 21 000 € qui est liée à la célébration du bicentenaire. On avait budgété 100 000 € pour la partie fonctionnement et la partie investissement, on est sur une dépense un peu inférieure du fait de la fermeture du cinéma.

Dans la partie service Finances on a sur la réalisation de 2015 une augmentation puisqu'elle enregistre une forte hausse de 34%, soit 1 M€. Cela est lié principalement à l'ajustement d'écritures comptables concernant les amortissements. Ce sont des opérations d'ordre effectuées à la demande de la perception pour valoriser le patrimoine de la commune. De plus on a l'augmentation du FPIC qui arrive pour 140 000 €, c'est inscrit dans ce poste-là.

Pour ce qui est des intérêts de la dette, ils ont baissé par rapport à l'année précédente de 77 000 €, ils sont à 376 000 € au total. Cela est lié à notre fort désendettement, les intérêts baissent.

Pour le pôle Ressources Humaines, on a une baisse assez substantielle de 166 000 € par rapport à 2014, essentiellement sur la masse salariale, mais qui reste en augmentation si l'on regarde les années 2013 - 2015, on reste sur une forte augmentation entre les années 2013 et 2014.

Sur le pôle Solidarités, sur la partie aide sociale et insertion, on retrouve une baisse de 24 000 €, presque 25 000 €, liée à la baisse des subventions allouées au CCAS suite à la fermeture d'un poste administratif et c'est compensé par un poste qui est pris dans le budget de la ville, c'est un transfert de personnel de la mairie.

Sur le service personnes âgées, on a une baisse de 32 000 € par rapport à 2014, c'est lié à des crédits exceptionnels du service de soins infirmiers à domicile. Cette baisse est imputable aux crédits exceptionnels non reconductibles (CNR) accordés par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) depuis 2012. En 2015 suite à une réduction des charges d'exploitation, on a constaté une baisse des CNR.

Ensuite sur la partie bâtiments, on a eu un décalage de facturations pour un certain nombre de prestataires, ce qui fait qu'on a une baisse importante mais ce n'est pas une vraie baisse, c'est lié uniquement à ce décalage, il y a toutefois une réelle économie qui est liée à la fermeture temporaire du Colombier pour 40 000 €.

Sur les dépenses incendie, on a une hausse de 18 000 € qui est liée à une campagne de vérification supplémentaire du matériel incendie.

Pour l'environnement on a 66 000 € de baisse, essentiellement liée au projet Zorgh'eau que l'on avait en 2014 et 2015, on retrouve cette différence en recette.

En prestations de service, on a une augmentation d'environ 50 000 €, c'est pour l'entretien des espaces verts et l'élagage.

Sur l'urbanisme on est en hausse de 22 000 € essentiellement pour des augmentations de frais d'honoraires.

Pour la voirie, 24 000 € de hausse pour l'achat de matériel supplémentaire de fournitures et de matériel de voirie.

Voilà pour les dépenses réelles de fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, nous retrouvons 16,4 M€, soit 69,6% de notre budget qui correspondent aux impôts et taxes, en légère augmentation sur l'année précédente.

Le deuxième poste est pour 2,7 M€ les produits des services et du domaine, en légère augmentation aussi.

En légère baisse des recettes de dotations et participations pour 3,7 M€, soit 15% de notre budget.

416 000 € pour les autres produits de gestion courante, on y retrouve 225 000 € de remboursements de Sécurité Sociale et également des parts de chèques déjeuner pour nos agents.

Il y a 108 000 € encore pour les produits exceptionnels.

Les gros postes sont ceux-là. Si vous vous souvenez, on avait eu un décalage de facturation lié au transfert de la perception de Bièvre à Palaiseau et à la mise en place d'une nouvelle méthode d'encaissement des régies. Tout cela fait qu'il y a un certain nombre de postes qui ont augmenté mais en fait pas réellement augmenté, c'est juste un décalage. C'est donc assez difficile de faire un comparatif d'une année sur l'autre.

Ce que l'on peut dire essentiellement, c'est que c'est assez stable sur toutes ces recettes, et on a quand même une hausse de 40 000 € essentiellement sur le service restauration liée aux rythmes scolaires.

On retrouve une baisse sur la Direction Générale des services pour les affaires culturelles : 62 000 €. C'est une baisse liée à la fermeture du Colombier, les recettes du Colombier.

On a aussi une baisse sur les ressources humaines pour 97 000 €, qui est une régularisation pour risques exceptionnels de l'année 2014, dont 93 000 € suite à la clôture d'un ancien contrat pour un dossier de longue maladie.

On a une hausse d'un certain nombre de postes sur les services financiers, on retrouve le 1,50 M€ d'écritures comptables. On a une taxe d'habitation et une taxe foncière pour 400 000 €, on a des produits exceptionnels pour 20 000 €, on a également une baisse de la DGF de 480 000 €.

Et on a des taxes additionnelles aux droits pour 270 000 €.

Service personnes âgées : on constate une forte baisse de 140 000 € due à la régularisation des crédits de la subvention de l'Agence Régionale de Santé.

Pour les bâtiments on a 53 000 € de diminution des travaux en régie.

Pour la partie environnement : 90 000 € de baisse sur la subvention de Zorgh'eau, on l'avait en dépenses, on l'a aussi en recettes, c'est en fait une non-dépense.

Enfin, sur la partie voirie on a une diminution de 27 000 €, ce sont les redevances d'occupation du domaine public.

Ce que l'on peut constater, c'est que la DGF a très fortement baissé de 480 000 € ; de même le poste des subventions a baissés; et on a toujours l'augmentation du FPIC, ce qui évidemment nous contraint dans notre budget de plus en plus.

Pour la partie investissement, on a des dépenses réelles d'investissement à hauteur de 6,060 M€ qui se répartissent entre le remboursement du capital de la dette pour 1,484 M€, des dépenses d'équipement pour 4,215 M€, des subventions diverses pour 358 000 €, et des dépôts et caution pour 2 600 €. On constate une baisse du remboursement des emprunts pour 153 000 €, liée au désendettement de la ville.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 4,573 M€, ce qui représente 286 € par habitant pour vous donner un ordre d'idée.

Pour tout ce qui est travaux majeurs, les projets majeurs réalisés, sur la partie voirie on a eu des travaux d'aménagement du centre-ville et des études etancements de travaux pour la rue Léon Maugé, des travaux d'éclairage public

et de signalisation, des travaux rue du Trésor, des travaux de voirie, des campagnes d'enrobés et des études pour la circulation.

Sur la partie bâtiments, on a 516 000 € de travaux, essentiellement des travaux d'accessibilité pour l'école David Régnier, des travaux de réfection pour les écoles et les crèches, des travaux de réfection d'escaliers et de terrassements, des travaux de mise en conformité électrique dans différents bâtiments, des réfections de chéneau du local Scouts, et du traitement de résine des terrasses pour la maison Vaillant.

Sur l'environnement on a des travaux du chantier d'insertion, des achats de végétaux et d'arbres, des travaux de réparation d'aires de jeux, d'engazonnement du Centre de Loisirs, et de signalisation et d'aménagement de l'Avenue de la République.

Ensuite, pour les autres services on a 765 000 € de dépenses sur les différents services, des travaux à Gravières, dans le sport, le scolaire, les écoles et la culture.

Les recettes réelles d'investissement : elles s'élèvent à 3,237 M€, on y retrouve l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1,754 M€, le FCTVA calculé sur l'année N-2 pour 884 000 € ; la taxe d'aménagement pour 171 000 € ; des dotations pour 4 600 € ; et des dépôts et cautions pour 1 500 €.

Ensuite on a des subventions diverses pour 421 000 €.

Je n'ai pas grand-chose de plus à dire si ce n'est que la dette de la commune est de 10,577 M€ au total, essentiellement à taux fixes pour 96% avec un taux moyen à 3,28%, ce qui est correct.

Comme vous le savez, nous avons eu toute une période sur plusieurs années de désendettement de la ville.

En conclusion, je dirai que le budget est sous contrôle, on a une base de désendettement forte, on a maîtrisé les dépenses et les recettes pour avoir un budget sain, on essaye d'avoir un autofinancement suffisant pour éviter d'avoir recours à l'emprunt, c'est une politique qui fonctionne positivement depuis un certain nombre d'années.

Pour l'année 2016, par contre, compte tenu de la baisse de la DGF, de l'augmentation du FPIC et de différentes contraintes, on va probablement être obligé d'avoir recours à des emprunts complémentaires.

Voilà ce que je peux vous dire sur ce compte administratif et nous aurons sans doute des décisions modificatives en fin d'année.

M. le Maire : Merci François pour cette présentation assez exhaustive, complète et précise. Je me permettrai juste de rajouter, parce que c'est un sujet de débat entre nous souvent, le pourcentage de réalisation du budget en investissement plus particulièrement, avec 4,573 M€ de dépenses réelles réalisées, bien évidemment il faut rappeler les reports car nous ne sommes pas responsables en particulier de la facturation de la part de nos partenaires. Je pense là à la facturation sur la rue d'Estienne d'Orves qui a été effectuée et inaugurée mais qui n'a pas été payée intégralement sur l'année 2015 parce

que les factures ne nous sont pas parvenues dans la mesure où nous avons un certain nombre de réserves en discussion.

Il en va de même avec le chantier du Colombier dont vous voyez qu'il avance et qu'il avance même plus vite que prévu, et là les factures ne sont pas arrivées sur l'année 2015, donc lorsqu'on ajoute à cela les reports de 2,685 M€, c'est un montant total de 7,959 M€ qui ont effectivement été réalisés par la pierre et le béton en l'occurrence, ce qui fait tout de même une réalisation totale du budget d'investissement à 95,53%, ce qui est quand même tout à fait honorable et même bien au-dessus d'un bon nombre de communes que je côtoie régulièrement, notamment dans notre communauté d'agglomération.

Voilà la petite précision que je voulais apporter à la présentation de François. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

M. GRISSOLANGE : J'allais poser la question à laquelle vous venez de répondre, Monsieur le Maire, avant même que Baptiste FOURNIER ou moi-même l'ayons posée : ce que je vois, c'est que si l'on prend la partie réelle, on écarte le remboursement du capital de la dette, on avait voté 7,6 M€ d'investissement et on en a réalisé 4,6 M€, j'arrondis. C'est environ 60%. Alors je comprends bien que la rue d'Estienne d'Orves était la plus grosse partie de ce total et si tout a été réalisé en 2015, tout n'était pas payé en 2015 mais en 2016, donc vous avez répondu à ma question préalablement.

Par ailleurs, on le verra peut-être plus clairement lors du budget supplémentaire, la pratique sur laquelle nous émettons des réserves consiste à calculer de telle façon le budget de fonctionnement qu'il reste beaucoup d'argent à la fin. Vous appelez cela de l'autofinancement, vous savez qu'il y a un mot qui commence par c... et qui finit par « otte »... que je ne prononcerai pas, nous, nous l'appelons comme cela.

(Rires)

M. le Maire : Sur la partie investissement, que les choses soient très claires et tu l'as très bien rappelé : on ne peut pas dire que la rue d'Estienne d'Orves n'a pas été faite pendant l'année 2015, elle a été inaugurée au mois de septembre, mais ce n'est pas de la faute du budget de la commune si les entreprises ne nous envoient pas leurs factures, c'est comme ça.

Sur la partie du Colombier il en va de même, d'autant plus que les travaux avancent plus vite.

Donc on aurait dû avoir une facturation encore plus forte que ne le permettait le budget, il n'y a pas eu de factures envoyées et je sais très bien pourquoi, c'est que les factures ont été envoyées à notre ancienne Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, donc de toute façon elles ne pouvaient pas être libellées à l'ordre du budget. Le temps de les refaire, elles n'ont pas pu être inscrites au budget de 2015 tout simplement.

M. GRISSOLANGE : Pas pour la rue d'Estienne d'Orves ?

M. le Maire : Non, je parle du Colombier. C'est l'explication pour les deux sommes.

Après cela je ne sais plus depuis combien de temps je participe aux finances de la ville, même si aujourd'hui je ne présente plus ces dernières, nous ne partageons pas la même vision sur le moindre recours possible aux emprunts. On peut en discuter pendant deux heures, après 6 années + 6 années + 2,5 années, en 14 ans et demie de temps, si on n'a pas réussi à trouver un accord, je ne vois pas pourquoi dans la demi-heure qui suit on arriverait à être d'accord. C'est la politique de Verrières, elle permet le désendettement que vous avez vu parce que c'est quand même grâce à cela que nous sommes désendettés, elle permet les économies sur les intérêts des emprunts qui vont intégralement financer le fonctionnement plutôt que d'aller aux banques, c'est notre choix, vous ne le partagez pas, je respecte totalement et c'est ainsi que va le budget de la ville de Verrières-le-Buisson.

M. ZAKARIAN : Je n'aurai pas la même formule que tous les ans, Thomas JOLY l'a très bien dit, le mot finissant par « otte » n'existe pas, mais peut-être encore plus que les années précédentes je crois qu'il faut se rappeler, sauf erreur de ma part, que la comptabilité de droit public est une comptabilité de caisse, et que ce faisant, tout ce qui n'a pas été effectivement décaissé cette année vient d'une certaine manière majorer la photo du 31.12.

On serait dans une entreprise de comptabilité privée, on inscrirait au bilan de cette société la dette qu'elle doit vis-à-vis de ses fournisseurs. Et donc le chiffre qui apparaît cette année est quand même à ramener à ces éléments de décaissement qui n'ont pas eu lieu. Donc encore plus que les autres années, c'est la logique que j'expose tous les ans du besoin en fonds de roulement, de la couverture d'un besoin en fonds de roulement, etc. quand on rapporte le montant total au montant global des dépenses de l'année, c'est à peine 10% et 10%, ce n'est pas tant que cela pour couvrir les salaires et la totalité des dépenses à honorer puisqu'on a l'obligation de les honorer.

M. FOURNIER : Ce qui est bien avec Stéphane ZAKARIAN, c'est que sans qu'on fasse de l'idéologie, on rappelle toujours pourquoi il y a deux bords politiques aujourd'hui qui sont bien différenciés : il y a une configuration où l'on fait toujours le comparatif avec le privé, et une autre configuration qui estime que la gestion des collectivités locales peut s'afficher différemment. Soit dit en passant, qu'on nous serve un excédent chronique habituel, avec des décalages peut-être un peu moins assumés que d'habitude dans l'exécution budgétaire pour former la fameuse c...otte, appelons-la comme on veut, moi j'ai juste une question à poser, une question simple : il s'agit de l'approbation des comptes qui ont été votés et configurés l'année dernière, on ne va pas revenir dessus, un débat budgétaire aura lieu dans les prochains mois sur l'année qui s'ensuivra, mais il y a une question qu'à l'époque j'avais posée, je vous avais interpellé à ce sujet en conseil municipal au moment du dernier

budget : de mémoire, je dis bien « de mémoire », on a une baisse substantielle de 14 000 € des subventions des associations.

Au regard de cet excédent chronique, est-ce que vous assumez encore le fait de baisser de 14 000 € par rapport à un excédent de 2 M€ aujourd'hui ?

Ma question est très simple, est-ce que ces choix budgétaires sont clairs, nets et précis, est-ce qu'on continuera à chipoter comme cela sur des petites sommes lorsqu'on observe cette imposition constante des Verriérois alors que derrière on se permet de baisser les aides aux associations pour ces maigres sommes ?

M. le Maire : Je vous retournerai la question : jusqu'à quand aurons-nous une baisse de la DGF ? Et jusqu'à quand notre budget sera impacté par ces diminutions et ces augmentations du FPIC car c'est ce à quoi nous dépensons notre argent, c'est la compensation de la non-recette de la part des services de l'État et des obligations qui nous sont faites d'en dépenser par ailleurs ; et c'est grâce à cet excédent que nous pouvons le faire.

Donc oui, nous gérons en bon père et en bonne mère de famille le budget de la commune pour faire en sorte de conserver les services publics qui nous semblent devoir passer avant les services aux associations qui pour autant à Verrières ne sont pas du tout délaissées, bien au contraire, et j'ai régulièrement les remerciements des associations pour leurs subventions et elles le font même quand elles ont une baisse en ayant parfaitement compris la justification de cette dernière. Je pourrais laisser la parole à François-Guy TREBULLE qui s'est entretenu avec chacune d'entre elles pour préparer leur budget, et je crois qu'il y a une parfaite compréhension de la difficulté dans laquelle nous sommes parce qu'il ne faut pas regarder seulement l'excédent que nous dégageons, il suffit de prendre la première page du budget qui vous est présenté, avec notre déficit du budget d'investissement de 1,293 M€, on voit tout de suite qu'on a des besoins de financement, et donc heureusement qu'on fait des excédents parce que sinon, on ne pourrait pas les financer.

Donc oui, nous persévérons dans ce que nous avons arrêté par le budget initial de cette année que nous avons voté au mois de décembre, et cet aspect-là des choses ne sera pas transformé par le budget supplémentaire que vous avez bien évidemment étudié.

M. FOURNIER : Une petite question qui me taraude, question de cohérence politique : Stéphane ZAKARIAN vient de parler de comparaison entre privé et public, cela peut s'entendre, je peux y être sensible et on peut l'observer par rapport à la DGF.

Cette baisse de la DGF avait été voulue par l'ancienne majorité, elle est assumée par cette majorité, elle fait aussi partie pour rappel des promesses du candidat de droite et c'est pour cela que je me permets de parler de politique nationale, les promesses du candidat de droite étaient bien plus élevées que ce que nous, nous mettons en œuvre. En effet le budget est équilibré et régulier.

Mais si on en vient aux déficits nationaux, c'est un peu la même question, on a un déficit, on a une dette, dans ce cas-là il y a une forme de cohérence sur cette diminution de la DGF ou bien est-ce que je me trompe ? A un moment donné il faut éviter de prôner à l'échelon local ce que l'on ne prônerait pas à l'échelon national, et là je trouve qu'il y a une véritable incohérence entre le discours que vous avez et que je peux entendre et l'échelon national.

Enfin, et je finis là-dessus mais je ne suis pas inquiet : page 3 de la M 14, on parle de la contribution directe de la population concernant la dette : à l'échelon local elle est de 813,44 alors que la moyenne nationale de la strate est de 511 par habitant, donc on est bien supérieur à la moyenne des villes en termes de contribution. Je parle de cohérence par rapport au discours politique sur des temps un peu plus longs. Vous dirigez cette commune depuis plus de 30 ans, donc le choix de la baisse de la dette concerne une dette qui est passée par vous.

M. le Maire : En l'occurrence cela fait plus de 60 ans que cela se passe ainsi sur cette commune... (rires)

Ensuite de cela, je veux bien parler de cohérence si on compare des choses comparables, mais alors qu'on me donne la possibilité de creuser les déficits comme le fait l'État, mais nous n'avons pas cette facilité-là : l'État peut être déficitaire, la collectivité doit être avec un budget équilibré.

Et deuxième chose : on demande aux Verriérois de payer et ce sont les poches des Verriérois qui sont mises à contribution et non pas les entreprises. Les leviers sur lesquels l'État à la main, et l'arsenal est important, d'ailleurs il y a quelques manifestations actuellement sur la flexibilité accordée aux entreprises, en tout cas c'est compris comme cela par certains, c'est de pouvoir embaucher, débaucher, etc., mais nous, nous n'avons aucun moyen d'action auprès des entreprises puisque nous ne percevons pas la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises ni l'ancienne taxe professionnelle. Ce sont quand même deux leviers considérablement importants qui échappent à notre collectivité.

M. ZAKARIAN : Merci à Monsieur FOURNIER mais je voudrais rappeler autour de cette table que je fais partie de cette majorité au titre d'une société civile parce que contrairement à d'autres, je ne fais partie d'aucun parti politique.

Donc l'avis d'expert sur lequel m'interpelle Baptiste FOURNIER sur le plan national, c'est vraiment à titre d'expert puisque je ne suis pas contrairement à d'autres ici dans une logique partisane, je suis vraiment en tant que Verriérois assis autour de cette table pour contribuer à appliquer la politique que j'ai choisie, ne nous trompons pas, je l'ai choisie, mais il se trouve que je n'ai pas voulu adhérer à un parti politique. C'est important quand même de le rappeler parce que je ne voudrais pas être interpellé autour de cette table en laissant à penser que je suis affilié à un quelconque parti politique.

M. TREBULLE : Ce qui ne serait pas infâmant.

M. ZAKARIAN : Non mais c'est aussi mon choix, je tenais à le rappeler autour de cette table.

Donc au titre de l'expertise nationale qui m'est amenée, Thomas JOLY l'a très bien dit : la loi ne nous permet pas de ne pas présenter un budget équilibré. Donc tous les ans on se rappelle à chaque fois qu'on est obligé d'inscrire des lignes additionnelles au titre de l'emprunt pour garantir ces équilibres généraux, sinon le préfet pourrait ne pas valider le budget de la commune. Donc tous les ans, puisque nous ne pouvons pas le faire parce que les subventions ne nous sont pas signifiées au moment où le budget est voté, on est obligé de procéder de la sorte, ce qui induit un biais nécessaire et indispensable tous les ans, je le répète parce que la répétition c'est la pédagogie, et donc effectivement du coup cela crée mécaniquement en particulier sur une comptabilité qui est une comptabilité de caisse des écarts additionnels, et donc dans ce schéma-là je me souviens d'ailleurs qu'autour de cette table je m'étais fait reprendre une fois parce que je disais qu'on avait une gestion de bon père de famille, c'était dans le premier mandat, on m'avait repris assez sévèrement en considérant que c'était hors de propos, et cela m'est bien resté...

Donc oui, j'assume que je ne dépense pas à l'instant T l'argent que j'ai sur mon compte et qui peut me donner l'illusion d'être très riche mais qui pourrait me faire perdre de vue que j'ai plein d'obligations contractuelles à honorer le moment venu. Donc je n'aime pas gérer des flux de créanciers qui ensuite vont se présenter en me disant : mais comment se fait-il que vous ne puissiez pas me payer ? Aujourd'hui une commune a l'obligation de présenter un budget à l'équilibre, éventuellement de le faire techniquement en présentant des lignes qui renvoient à de l'emprunt même si on peut penser, ce qui est notre souhait, qu'on ne cherche pas à le majorer, ce taux d'endettement et ce capital à rembourser, mais c'est quand même bien une obligation.

En termes de cohérence, puisque vous m'interpellez sur la cohérence, est-il cohérent quand on est soucieux des équilibres nationaux de chercher à majorer certains postes de charges comme la masse salariale, dépenses de fonctionnement, au détriment ce faisant des logiques d'investissement ? Moi, personnellement je ne trouve pas cela très cohérent puisqu'on le sait très bien, je suis dans une entreprise publique, j'ai beaucoup de fierté à en faire partie, on sait que pour garantir nos équilibres à long terme on est obligé collectivement, socialement, de faire des travaux de productivité. La commune ici en est consciente puisqu'on cherche à juguler autant que possible la croissance de la masse salariale, on peut s'interroger sur cette cohérence qui aujourd'hui préside aux équilibres nationaux, du moins au sens de l'État entendu au sens large, c'est-à-dire de la totalité des organisations publiques et parapubliques.

M. le Maire : Merci pour la qualité de ce débat, je vais me retirer le temps que vous puissiez voter le compte administratif.

M. GRISSOLANGE : Je voudrais apporter un élément de comparaison au niveau de deux chiffres concernant la DGF que je compare aux impôts : si je lis bien ce qui est écrit page 19 du dossier, la baisse de la DGF est de 480 000 € sur l'année d'avant et la hausse que rapportent les taxes foncière et d'habitation est de 405 000 €. Donc la différence n'est que de 75 000 €. Il me semble que lorsque l'on verra le budget supplémentaire, la situation sera encore un peu plus favorable. Je ne défends certainement pas la baisse de la DGF mais la hausse des impôts arrive sans grand mal à la compenser. Je parle de la hausse des impôts locaux.

M. le Maire : C'est la hausse du produit des impôts locaux, c'est le terme exact. Ce à quoi il faudrait quand même ajouter l'augmentation du FPIC et là on perd.

M. GRISSOLANGE : Le FPIC étant un fonds de compensation, il est destiné à ce que des collectivités plus à l'aise aident les collectivités moins à l'aise, je pense qu'il n'y a pas forcément à se scandaliser à chaque occasion sur cela. Il pourrait arriver qu'à l'intérieur de la communauté d'agglomération, et il me semble même que cela nous a été dit clairement en commission des finances ou à une autre occasion quand on était dans la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, on nous a dit qu'un certain nombre de choses étaient avantageuses pour nous parce que nous étions dans un ensemble où les communes étaient plutôt plus à l'aise que nous et on bénéficiait de subventions de ce côté-là, par exemple pour l'assainissement. C'est ce qui nous a été expliqué au Conseil municipal précédent. Il ne me paraît pas exclu qu'à l'intérieur de la communauté Paris-Saclay dont nous faisons maintenant partie, nous bénéficions - pour l'instant on est dans l'utopie peut-être - de compensations positives en notre faveur. Je pense que le système de compensation n'est pas scandaleux en tant que tel.

M. le Maire : J'entends ce que tu dis et je ne suis pas contre du tout une forme de péréquation. Ce qui est un peu étonnant, c'est que dans notre beau pays il n'y a que deux régions contributives : PACA et la région Ile-de-France, et donc nous payons pour toutes les autres, c'est quand même un drôle de système d'organisation. Il ne faut pas se méprendre non plus sur les systèmes de péréquation qui peuvent exister, parce que l'on a cité l'assainissement, c'était juste parce que Verrières était bien préparée à faire des travaux d'assainissement alors que les autres communes n'étaient pas prêtes à les réaliser, c'est pour cela que nous avons bénéficié des crédits disponibles et donc d'une mutualisation, mais ce n'était pas une aide particulière pour Verrières. Preuve en est : c'est que dorénavant nous les aurons sur nos comptes.

M. ZAKARIAN : A l'écoute du propos très intéressant de Dominique GRISSOLANGE, je voulais partager un avis sur le FPIC : je ne suis pas contre les mécanismes de péréquation, loin s'en faut, mais je vais expliquer pourquoi

je pense que le mécanisme de péréquation qui se fait au travers du FPIC est un mauvais mécanisme de péréquation.

En effet, fondamentalement le financement de ce fonds de péréquation au bloc communal s'adosse sur une population qui elle-même va le payer par ses impôts locaux. Pour payer ce FPIC, il faut bien que les gens de cette commune le payent. Et donc c'est un impôt sur une base elle-même déjà imposable. Un mécanisme de péréquation, il faut qu'il soit direct. Il pourrait parfaitement se faire par un élargissement de la base sur l'impôt sur le revenu. Il pourrait parfaitement se faire par les mécanismes aujourd'hui usuels et directs dont l'Etat a parfaitement les leviers pour le mettre à l'œuvre.

Et on sait très bien qu'en régime de fiscalité, plus l'assiette est large, plus l'impôt est juste ; or le mécanisme qui prévaut aujourd'hui sur le FPIC me semble être un mécanisme pernicieux parce que l'impôt qui est mis en œuvre et levé par l'Etat est levé sur les communes et indirectement financé par les personnes qui vivent dans la commune.

Mieux vaudrait que ce fond de péréquation soit mis directement en œuvre par l'Etat, directement au travers des impôts nationaux qui existent et par un élargissement de l'assiette.

Voilà pourquoi je considère que ce mécanisme est pernicieux parce qu'il conduit à une double imposition, directe et indirecte, et qu'il crée l'idée, ou l'envie, pour un certain nombre, et je crois qu'il faut lutter contre cela, que ces mécanismes de solidarité sont toujours univoques alors qu'on devrait être dans les mécanismes de péréquation, on a toujours le sentiment d'une manière ou d'une autre qu'on en bénéficie. Et je trouve que pour cela c'est préjudiciable.

M. le Maire : Merci. Je vais vous laisser continuer éventuellement vos débats et je donne la présidence à Caroline FOUCAULT.

(Sortie de Monsieur le Maire)

Mme FOUCAULT : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. PEPERS : Stéphane en a parlé un peu, ce qui est inquiétant quand même, c'est la masse salariale qui est extrêmement importante par rapport notamment aux dépenses de fonctionnement. Cela représente 65% des dépenses de fonctionnement, c'est énorme !

Si on compare avec les impôts et taxes payés par les Verriérois, on voit que la masse salariale représente 79% des impôts et taxes 2015. Autrement dit, on pourrait dire que les impôts servent surtout à payer les salaires. Si l'on fait une comparaison avec le niveau des investissements, on se dit qu'à un moment donné, finalement, on serait heureux d'avoir une commune qui paye des salaires à ses salariés mais qui ne peut rien faire d'autre.

Mon inquiétude, c'est que des investissements sont à faire dans la commune pour la moderniser, la rendre agréable, quand je vois les travaux de la rue Léon Maugé, je suis dans le bonheur parce qu'on va avoir enfin une belle rue dans Verrières.

Il faut que les Verriérois voient que notre gestion, c'est la nôtre, porte ses fruits. Je voulais porter l'attention de nos collègues là-dessus car comme cela a été dit, si l'on était dans une entreprise privée, il y a longtemps qu'on aurait mis la clé sous la porte !

Mme FOUCAULT : D'autres interventions ?

M. FOURNIER : Sur les travaux du centre-ville, à quoi bon ? Qu'est-ce que cela apporte aujourd'hui en termes de dynamisme ? Juste une réponse sur l'utilisation des deniers publics.

Mme FOUCAULT : On peut peut-être demander à Monsieur le Maire de revenir afin de continuer le débat ... Une autre intervention ?

Concernant le personnel, en 2015 il y a eu une grosse hausse des frais due à des décisions de l'Etat et que ce n'est rien par rapport à ce qu'il va y avoir en 2017.

Sur la rue d'Estienne d'Orves, pourquoi ces travaux ? En grande majorité nous n'avons que des lettres de remerciements, les gens sont très contents de cette rue, la réponse faite est que cette rue est à l'essai pendant un an, nous ne sommes pas au bout de cette période, et elle n'est qu'en cours de réalisation.

Nous pouvons voter ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 26 voix pour et 3 voix contre.)

(Retour de Monsieur le Maire dans la salle.)

- Budget principal – affectation du résultat de l'exercice 2015.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation).

La commune doit chaque année affecter le résultat de son dernier exercice comptable clos, en l'occurrence pour l'année 2016, celui de 2015.

S'agissant de l'investissement, le montant des restes à réaliser (reports) affiche un montant de 2 685 568,01 € en dépenses et un montant de 456 000,00 € en recettes soit un solde des reports de 2 229 568,01 € en négatif.

Le résultat, libre d'affectation, soit 2 205 479,08 €, résulte de la différence entre le résultat cumulé 2015 de 4 435 047,09 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 2 229 568,01 €.

La commission Finances du 11 mai 2016 a émis un avis favorable à l'exception de Monsieur FOURNIER qui s'est abstenu.

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, nous votons.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Budget principal – budget supplémentaire de l'exercice 2016.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

M. PANCRAZI : En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, Il s'agit des contributions directes pour 705 000 € qui correspondent essentiellement à 236 000 € d'ajustements d'impôts liés à l'augmentation des bases, et 469 000 € pour la reprise des compétences pour l'assainissement et les réseaux.

Ensuite nous avons les dotations à des organismes pour 160 000 €, c'est essentiellement l'ajustement de la DGF suite à la loi de finances 2015, on est passé à 22% de baisse supplémentaire.

Ensuite on a un produit de participations pour 16 000 €, ce sont des prêts qui ont été faits en 1995 pour les Riantes Cités, c'est de la régularisation de prêts. Pour les dépenses de fonctionnement, en supplément nous avons 8.800 € pour un spectacle organisé par la ville suite à la dissolution de l'Amicale du Personnel, un spectacle de Noël.

Nous avons ensuite un certain nombre d'ajustements liés à la réintégration des contrats pour la reprise des compétences pour l'espace culturel et l'assainissement, 82 000 € pour l'espace culturel et 190 000 € pour l'assainissement.

10 000 € pour un marché de lingerie suite à un changement de prestataire.

Ensuite, dans les dépenses complémentaires, nous avons 8 200 € pour le PLU, 7 000 € pour le livre « Les plus beaux sites de Verrières » ; nous avons aussi une contribution financière au SIAVB pour 195 000 € ; et 3 300 € de subvention pour le prix Vedrarias.

Nous avons aussi des dépenses imprévues pour 800 000 € sachant que c'est en ligne par rapport aux précédentes années.

Sur la section d'investissement, nous avons un montant qui s'élève à 2,896 M€ y compris les reports pour 2,685 M€ de dépenses, et 456 000 € de recettes. Dans ces recettes, nous avons le FCTVA pour 126 000 €, c'est l'ajustement 2016.

Les emprunts arrivent en diminution de 1,659 M€, c'est l'objet de cette décision modificative pour limiter le report d'emprunts.

Et 66 772 € de remboursement d'avances sur la résidence Benoist, c'est lié aux prêts sur les Riantes Cités.

Nous avons aussi pour 450 000 € de reports, et donc nous reprenons à la section de fonctionnement pour 1,466 M€. On retrouve aussi l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2,440 M€. Ce qui fait un total de 2,896 M€ en recettes.

Pour la partie dépenses, nous avons deux opérations de transfert de comptes, cela permet de faire un compte dédié pour le Pôle Culturel : 521 992 € d'un côté, 2,645 M€ de l'autre.

Ensuite nous avons l'intégration du report 2015 sur le budget 2016 pour 2,685 M€, le solde d'exécution de la section d'investissement pour les 211 000 €, ce qui nous donne le total de tout à l'heure de 2,896 M€.

En conclusion, ce budget supplémentaire confirme la stratégie réussie de la commune permettant un autofinancement important des dépenses

d'équipement de la commune alors que le programme d'investissement 2016 est à nouveau soutenu.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. GRISSOLANGE : Il y a quelque chose que je ne suis pas sûr de bien comprendre : d'après ce qui nous a été exposé à l'instant et d'après aussi des documents que j'ai, on reçoit ou on va recevoir de la communauté de Paris - Saclay une compensation de 469 000 €. Je suppose que c'est parce que nous reprenons la compétence assainissement.

M. le Maire : Notamment, il n'y a pas que celle-là.

M. GRISSOLANGE : Il se trouve que ces 469 000 € correspondent exactement au total de la reprise de la compétence « espaces naturels sensibles » plus la compétence assainissement, plus la contribution financière au SIAVB.

M. le Maire : Tout à fait.

M. GRISSOLANGE : Donc ma question est la suivante : comment est-ce que cela s'articule avec le fait que lorsque nous avons dû voter le budget d'assainissement, nous avons dû voter une hausse importante des taxes sur la consommation d'eau ? On reçoit une compensation de Paris - Saclay et en même temps on doit payer - je l'ai calculé sur la base de ma facture mais je crois que tout le monde était d'accord - une hausse de facture prévisible de 11% environ. Pourquoi faut-il 11% d'augmentation sur les factures alors qu'on reçoit en même temps une compensation ?

M. le Maire : Parce qu'il y a l'assainissement et l'eau pluviale. L'eau pluviale est sur le budget général, c'est ce qui nous a obligés à faire cette augmentation alors que la partie assainissement est compensée à l'euro près. Dans le budget général il y a l'eau pluviale, le budget assainissement, c'est notre budget particulier.

M. GRISSOLANGE : Donc ici on ne parle que de l'eau pluviale ?

M. le Maire : Absolument.

M. GRISSOLANGE : Puisque c'est le budget général. Et c'est aussi Suez qui s'occupe de l'eau pluviale ?

M. le Maire : Oui.

(Vote à main levée : la délibération est d'abord adoptée par 29 voix et 1 abstention, mais le vote sera refait plus loin pour acter la position de M. FOURNIER.)

M. le Maire : Je voudrais remercier François PANCRAZI pour l'élaboration de ce compte administratif et de ce budget supplémentaire ainsi que Cécile VERNEAU et Monsieur le Directeur général des services, après je ne dis pas qu'ils n'y ont pas participé mais c'est la cuisine qui est quand même infiniment plus simple que les durées d'amortissement concernant le budget d'assainissement !

M. FOURNIER : Si je peux me permettre un mot à l'intention des services : c'est une présentation qui s'améliore d'année en année.

M. le Maire : Merci. Nous n'avons pas bien compris comment votait Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER : J'ai voté contre d'abord et ensuite j'ai levé la main pour, mais en fait j'aimerais qu'on mette que je vote contre.

M. le Maire : Donc cela fait deux voix contre puisque tu as un pouvoir.

M. TREBULLE : Je suis désolé mais je ne suis pas du tout d'accord avec cette façon de modifier le vote, je demande qu'on refasse un vote. Il faut revoter complètement.

M. le Maire : Donc nous allons voter à nouveau.

(Il est procédé à nouveau à un vote : la délibération est adoptée par 27 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.)

- Budget principal : modification des biens soumis à amortissements.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation)

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 (article R. 221-1 CGCT) pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir.

Suite à une demande de la perception et à la reprise de la compétence « assainissement » par la ville depuis le 1^{er} janvier 2016, il convient de rajouter certaines catégories d'immobilisations qui doivent être obligatoirement amorties par dotation budgétaire. Il s'agit :

- d'immobilisations incorporelles figurant aux comptes 2033 « frais d'insertion » et 204 « subventions d'équipement versées »,
- d'immobilisations corporelles figurant aux comptes 21531 « réseaux d'adduction d'eau », 21532 « réseaux d'assainissement » et 21533 « réseaux câblés ».

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

ARTICLE	TYPE D'IMMOBILISATION	DUREE (ans)
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2033	Frais d'insertion	5
204	Subventions d'équipement versées pour financer des biens mobiliers, matériel ou études	5
204	Subventions d'équipement versées pour financer des biens immobiliers ou des installations	15
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	20
21532	Réseaux d'assainissement	20
21533	Réseaux câblés	20

Pour rappel, les immobilisations d'un montant inférieur à 1 000 euros TTC s'amortissent sur une année.

La commission Finances du 11 mai 2016 a émis un avis favorable à l'exception de Monsieur FOURNIER qui s'est abstenu.

M. le Maire : Des demandes d'intervention ? Non, donc je mets aux voix.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Budget annexe assainissement – fixation de la nature et de la durée des biens amortissables ainsi que du seuil unitaire d'amortissement.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

M. PANCRAZI : Il s'agit des frais d'études, des frais de recherche et de développement, des réseaux d'eau et d'assainissement, et les durées sont légèrement différentes selon les postes : 5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans.

M. le Maire : Des demandes d'intervention ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

- Habilitation donnée à Monsieur Le Maire à souscrire un marché public relatif au nettoyage des bâtiments communaux.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

Mme FOUCAULT : Compte tenu du peu de temps qu'il nous reste et surtout du fait que toute la procédure des marchés publics a été revue et corrigée très récemment, nous avons un peu perdu du temps du fait de notre plateforme dématérialisée, nous avons perdu trois semaines, et nous allons vous proposer de façon exceptionnelle un marché public où Monsieur le Maire décidera de façon plus rapide que ce que l'on fait d'habitude.

(Lecture du rapport de présentation.)

Le marché public relatif au nettoyage des locaux de la ville arrive à échéance le 31 juillet 2016. La ville doit par conséquent souscrire un nouveau marché.

Compte tenu du fait que l'échéance du marché actuel interviendra en période de vacances estivales, et afin de permettre un commencement d'exécution rapide du nouveau marché, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à préparer, passer et signer le marché en amont du lancement de la procédure. Cette possibilité est offerte par l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales.

Dans la présente délibération, seront donc précisés :

- l'étendue du besoin à satisfaire,
- le montant estimatif du marché

Le Conseil municipal est informé qu'il peut revenir sur l'habilitation conférée au Maire pour souscrire le présent marché à tout moment avant l'achèvement de la procédure de passation en décidant qu'une nouvelle délibération sera nécessaire pour autoriser la signature du marché, une fois son attributaire et son montant connus.

Étendue du besoin et procédure :

Il est proposé de procéder au lancement d'une nouvelle consultation sous la forme d'un marché passé selon la procédure de l'appel d'offre ouvert.

Ce marché sera conclu pour une première période allant du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017 et pourra être reconduit deux fois de façon tacite pour une durée d'un an à chaque reconduction.

Le marché sera alloté de la manière suivante :

- Lot n°1 : nettoyage des locaux de l'hôtel de ville, du poste de Police municipale et du Centre technique municipal :
 - *Hôtel de ville - place Charles de Gaulle*
 - *Poste de Police Municipale – 65 rue d'Estienne d'Orves*
 - *Centre technique Municipal- 20 avenue de la République*
- Lot n°2 : nettoyage des structures du service Culture :
 - *Bibliothèque la Potinière – rue d'Estienne d'Orves*
 - *Centre André Malraux – 13 rue d'Antony*
- Lot n°3 : nettoyage des structures du service Petite Enfance :
 - *Crèche Louise de Vilmorin – rue Henri Bourrelrier*
 - *Crèche la Vaudonnière – Allée de la Vaudonnière*
 - *Crèche La Pouponnière – 13 rue d'Antony*
 - *Centre de Protection Infantile – 72 rue d'Estienne d'Orves*
 - *Crèche Saint-Fiacre - 7 square des Bégonias*
- Lot n°4 : nettoyage des structures du service Enfance :
 - *Ecole élémentaire David Régnier-Paul Fort – 1-3 rue Fabre*
 - *Ecole maternelle du Bois Lorient – 5 rue Fabre*
 - *Ecole maternelle des Prés Bouchards – avenue des Princes*
 - *Ecole maternelle du Clos Fleuri – 26 rue d'Antony*
 - *Ecole élémentaire Honoré d'Estienne d'Orves – 26 rue d'Antony*
 - *Ecole des Gros Chênes – Route du Bua*
- Lot n°5 : nettoyage des structures du service Jeunes :

- *Accueils de loisirs Le Vert Buisson - 69 bis rue d'Estienne d'Orves*
- *Espace Jeunes - 11 rue de l'Ancienne Poste*
- *Point Information Jeunesse- 13 rue de l'Ancienne Poste*

L'estimation financière :

L'estimation financière du marché à conclure peut être établie sur la base des montants annuels par lot du marché en cours, qui sont les suivants :

- Lot n°1: 48 332,08 € TTC / an

A cette somme, il convient d'ajouter 702 euros TTC / mois (soit 8 424 euros TTC pour une année) représentant le montant de l'avenant antérieurement conclu pour intégrer au marché le nettoyage du Centre Technique Municipal.

- Lot n°2: 16 526,67 € TTC / an
- Lot n°3: 70 331,95 € TTC / an (étant précisé que dans le marché à venir, ce lot ne comprendra plus le nettoyage de la Crèche Familiale, fermée à compter du 1^{er} septembre 2016 mais qui était initialement incluse dans le marché en cours).
- Lot n°4: 192 847,61 € TTC / an
- Lot n°5: 37 980,10 € TTC / an

Au regard de ces éléments, le montant global estimatif du marché à conclure peut être arrêté à 400 000 euros TTC/an, ce qui équivaut, sur la durée totale potentielle du marché (3 ans) à 1 200 000 euros TTC.

Les caractéristiques techniques du marché public de nettoyage des locaux de la ville sont les suivantes :

Pour chacun des lots seront indiqués :

- un cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dans lequel le candidat indiquera les différents coûts de la prestation de nettoyage ;
- un détail quantitatif et estimatif dans lequel les services municipaux donnent à titre indicatif le nombre de prestations par structure ;
- une annexe au CCTP détaillant les prestations de nettoyage demandées par structure et leur périodicité.

Les critères d'attribution et pondération :

1. Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 50%
2. Prix des prestations : 35%
3. Performances en matière de protection de l'environnement et d'insertion professionnelle des publics en difficulté : 15%

M. le Maire : Merci Caroline. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier qui est assez simple ? Il s'agit d'une nouvelle procédure.

M. ZAKARIAN : Juste pour savoir : les différents lots qui sont ici présentés, est-ce qu'ils sont fermes et est-ce que les différents lieux inscrits dans chacun de ces lots sont divisibles ? Est-ce qu'on peut décider par exemple de déclencher des opérations de nettoyage avec une fréquence donnée de manière différenciée selon les sites ou est-ce que chaque lot est homogène à l'autre dans les prestations de nettoyage ?

Mme FOUCAULT : Non, tout est adapté à chaque structure, à chaque endroit, tout a été étudié et revu. D'ailleurs il y a eu un excellent travail des services en amont pour vérifier s'il y avait à faire des petits réglages, on a déjà d'ailleurs changé pour certains lots de prestataire.

M. GRISSOLANGE : Si je comprends bien, la différence avec la situation habituelle, c'est qu'il n'y a pas de commission d'appels d'offres ?

Mme FOUCAULT : Voilà.

M. le Maire : Et cela est justifié par le fait que le code des marchés publics a été modifié le 27 mars dernier, applicable au 1^{er} avril dernier. Le temps de réécrire l'ensemble des pièces du marché à l'aune de ce nouveau code des marchés publics, il a fallu tout simplement transcrire les choses pour pouvoir faire notre dossier de consultation des entreprises si bien que cela nous a raccourci de manière significative le temps, et si on veut être dans l'épure pour la continuité du service public, on n'a guère d'autre solution que de procéder de la sorte. Mais en tout état de cause on est un peu au-dessus de ce qui pourrait se pratiquer puisque vous m'avez largement autorisé à signer ce montant de marché sans avoir de procédure de consultation au su et au vu de notre conseil municipal. Je pourrais ne pas en rendre compte puisque j'en ai la délégation. D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 29 voix pour et 1 abstention.)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Avis sur les demandes d'affiliation volontaire de la commune de Plaisir et de la communauté urbaine Grand Paris Seine Ouest auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)
(Lecture du rapport de présentation.)

Le centre de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire, chacun pour ce qui le concerne, de Madame le Maire de la commune de Plaisir (Yvelines) et de Monsieur le Président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

En application des dispositions de l'article 30 du décret n°85-643, modifié, du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et de l'article 15 de la loi n°84-53 du

26 janvier 1984 modifiée, cette demande doit, préalablement à sa prise d'effet, être soumise à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés. C'est pourquoi, par courrier du 25 avril 2016, le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France sollicite et recueille l'avis des collectivités qui disposent d'un délai de deux mois pour faire part de leur opposition éventuelle à ces affiliations.

Considérant que rien ne s'oppose aux demandes d'affiliation volontaire de la commune de Plaisir et de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise auprès du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à ces demandes.

M. le Maire : Seine-et-Oise avait disparu du vocabulaire depuis plus de 45 ans, c'est le retour dans le discours des collectivités territoriales et à part ce commentaire, je pense qu'il n'y en aura pas d'autres mais j'écoute toutes les interventions s'il y en a.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE ENFANCE

- Révision de la participation familiale pour la classe transplantée de l'Ecole Honoré d'Estienne d'Orves en juin 2016.

(Rapporteur : Madame LEGOFF)

Mme LEGOFF : Lorsque j'avais rapporté sur les classes transplantées, j'avais bien précisé que pour Honoré d'Estienne d'Orves il y aurait sans doute une modification et qu'on reviendrait dessus parce qu'on attendait des éléments sur un poste d'animateur supplémentaire. Nous avons bien besoin de ce poste d'animateur supplémentaire, ce qui engendre un coût supplémentaire et donc modifie les tarifs que l'on a fixés le 7 mars et qui vous sont proposés dans ce dossier.

Ce sont les tarifs qui seraient applicables cette année pour cette classe transplantée.

M. le Maire : Merci Dominique, je ne pense pas que cela suscite de grands échanges.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICES TECHNIQUES

- Avenant n°3 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif de la commune de Verrières-le- Buisson.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Par cet avenant numéro 3 nous allons conclure le marché d'assainissement. Comme vous le savez, ce contrat a été fait avec la

communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, il a été signé en octobre 2009 et il était pour une durée de 12 ans. Comme vous le savez aussi, la commune ne fait plus partie de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre mais de Paris-Saclay, et dans la communauté de Paris - Saclay la compétence assainissement n'est pas reprise.

(Lecture du rapport de présentation.)

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a conclu le 21 octobre 2009 avec la Lyonnaise des Eaux France un contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif pour une durée de 12 ans. Celui-ci a déjà fait l'objet de deux avenants, signés respectivement le 18 d'avril 2011 et le 2 juillet 2013.

La commune de Verrières-le-Buisson a intégré depuis le 1^{er} janvier 2016 la Communauté de Paris-Saclay. Cette communauté n'étant pas compétente dans le domaine de l'assainissement, la commune de Verrières-le-Buisson a dû reprendre cette mission.

Aussi, lors de sa séance du 7 mars 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement municipal d'assainissement, document de référence réglementant l'ensemble des pratiques en matière d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales sur le territoire communal. Puis lors de sa séance du 11 avril 2016, les membres du Conseil ont voté le budget annexe assainissement de la ville.

Afin de définir les nouvelles conditions économiques du contrat qui lie la commune à la société Suez -Lyonnaise des Eaux France, titulaire du contrat, un nouvel avenant n°3 a été établi en concertation avec les différentes parties. Il définit donc les conditions techniques et économiques applicables à la délégation de service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Verrières-le-Buisson.

La commission Travaux, Voirie, Bâtiments et Infrastructures, réunie le 11 mai 2016, a émis un avis favorable.

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions sur ce nouveau contrat d'affermage et les modifications qui ont été apportées pour l'adapter à la situation particulière de nos 16 000 habitants par rapport à notre ancienne communauté ?

M. GRISSOLANGE : D'abord je pense que ce système d'affermage devrait être remplacé par un autre système, tout au moins en 2021, à la fin du contrat, et je demande confirmation : ce contrat couvre bien de 2009 à 2021 ?

M. le Maire : Oui.

M. GRISSOLANGE : Je sais que ce n'est pas le sujet, c'est la différence entre l'eau de pluie et l'eau potable, je demande néanmoins de quelle durée est le contrat que le SEDIF a avec VEOLIA concernant l'eau potable, concernant la distribution de l'eau potable ?

M. le Maire : Je crois qu'il court encore pendant pas mal d'années, je crois que c'est de l'ordre d'une quinzaine d'années. Je veux bien accepter de me tromper mais c'est l'ordre de grandeur. Dès demain on sera en mesure de te fournir l'information. Si ce n'est pas 15 ans, c'est peut-être 13 ans mais on reste dans cette épure.

M. GRISSOLANGE : J'entends qu'on dit trois conseils municipaux, donc cela ferait 18 ans en tout.

Par ailleurs j'ai une remarque concernant la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre : on devrait désormais dire l'ex CAHB ou « feu la CAHB »... (Hilarité générale)... Vous avez le droit de regretter cette communauté d'agglomération, ce que l'on pourrait regretter éventuellement, ou ne pas regretter, c'est de ne pas faire partie de la Métropole du Grand Paris, ce n'est pas de ne plus faire partie de la CAHB puisqu'elle n'existe plus.

M. le Maire : On mettra « feu la CAHB », je trouve que l'expression est belle.

M. ZAKARIAN : J'avais compris qu'en fait, dans le cadre de l'intercommunalité, il y avait une décision à prendre en 2020 et donc qu'il y avait des conditions de mise en œuvre pour se donner la possibilité d'aller jusqu'en 2020 ou 2021. Mais j'avais cru comprendre aussi qu'il était éventuellement possible que l'intercommunalité se donne la possibilité de statuer avant cette date. Dans ce cadre-là, est-ce que le contrat tel qu'il est rédigé permet de prendre en compte cette potentialité qui à mon avis est très faible ?

M. le Maire : Concernant la reprise des contrats, si d'aventure la communauté Paris-Saclay venait à décider au 1^{er} janvier 2017 ou 2018 de prendre la compétence, à ce moment-là nous ne serions plus compétents. Notre contrat file directement à la communauté Paris-Saclay et il est exécuté dans les conditions dans lesquelles il a été conclu avec la ville de Verrières modulo toutes les transformations que la communauté Paris-Saclay pourra faire avec l'ensemble des délégataires.

Pas d'autres demandes d'intervention ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 27 voix pour et 3 abstentions.)

M. le Maire : On vient de me dire que le SEDIF allait jusqu'en 2023.

M. GRISSOLANGE : Je me permets alors d'ajouter qu'il me semble avoir entendu dire que la loi NOTRe permet la sortie exceptionnelle du SEDIF sauf erreur au 1^{er} janvier prochain.

M. le Maire : Absolument, c'est tout à fait exact.

- Demande d'aide pour des travaux d'aménagement du cimetière du Village dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur DELAHAYE, Sénateur.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

(Lecture du rapport de présentation.)

La ville a pour objectif de poursuivre la rénovation des lieux publics, d'en faciliter l'accès, de continuer sa politique de mise en conformité et d'améliorer leur entretien.

Dans le cimetière du Village, les allées ne respectent plus les nouvelles normes tant en matière de déplacements aisés que d'accessibilité. Elles présentent des incohérences techniques avec un jalonnement peu facilitateur pour la circulation.

Il s'avère donc nécessaire aujourd'hui de procéder à une réfection des allées et contre-allées pour améliorer l'accessibilité tout en veillant au respect de l'environnement et de la spécificité du lieu.

Par ce projet, la ville de Verrières-le-Buisson s'engage à respecter l'équilibre entre les allées minérales et les allées végétales. En effet, Verrières est une ville qui s'inscrit depuis de nombreuses années dans une démarche responsable vis-à-vis de l'environnement avec la signature de différentes chartes dont le contrat du bassin Bièvre Amont (2014-2018). Depuis 2010 d'ailleurs, ce cimetière est considéré comme un espace protégé, géré sans produit phytosanitaire.

Une aide financière est donc demandée à Monsieur le Sénateur Vincent DELAHAYE dans le cadre de la réserve parlementaire pour réaliser les travaux indispensables de réfection des allées du cimetière du Village pour un montant estimatif de 9 133,94 € HT.

La commission Travaux, Voirie, Bâtiments et Infrastructures, réunie le 11 mai 2016, a émis un avis favorable.

M. FOURNIER : Est-ce que le Sénateur DELAHAYE a déjà daigné participer à une subvention ?

M. le Maire : Jamais. D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

- Demande de subvention à la Région Ile-de-France et au Département de l'Essonne dans le cadre de la gestion de l'assainissement du Passage du Village.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

(Lecture du rapport de présentation.)

La ville a pour objectif de poursuivre la rénovation de son cœur de ville. La première phase a été finalisée en septembre 2015 par la réfection des rues d'Estienne d'Orves et Paron avec le classement dans le domaine public du passage du village (au Conseil municipal du 15 décembre 2014). Dans un esprit de continuité, compte tenu de l'état de vétusté et des incohérences techniques en matière d'assainissement du passage du Village, il s'avère nécessaire de procéder à une reconstruction totale de cette allée piétonne et des réseaux d'assainissement y afférents.

Préalablement, il est souhaitable de réaliser une étude de programmation afin de cerner les attentes du maître d'ouvrage, des usagers, évaluer les surfaces à aménager, les travaux à engager et estimer le coût de l'opération.

Cette étude préalable permettra de réaliser une analyse fonctionnelle de l'existant et d'obtenir différentes propositions avec les estimations financières correspondantes. Elle sera une aide précieuse à la décision.

Puis, sur la base du scénario qui sera retenu par le maître d'ouvrage, seront élaborés une étude de réalisation et un programme technique détaillé de reconstruction totale de l'allée piétonne afin d'envisager les travaux à l'été 2017.

Par ce projet, la ville de Verrières-le-Buisson s'engage à respecter les 4 grands principes pour une maîtrise des pollutions et une réduction des volumes d'eaux dès l'origine du ruissellement :

- limiter l'imperméabilisation,
- limiter les polluants,
- réduire le ruissellement des pollutions vers le réseau d'eaux pluviales,
- prévoir l'entretien de cet espace aménagé.

Une aide financière est donc demandée à la Région Ile-de-France et au Département de l'Essonne dans le cadre de l'étude de programmation puis dans le cadre de la réalisation des travaux.

La commission Travaux, Voirie, Bâtiments et Infrastructures, réunie le 11 mai 2016, a émis un avis favorable.

M. Le Maire : Pas de demande d'intervention ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Demande de subvention à la Région Ile-de-France dans le cadre de la mise aux normes de l'assainissement du site de restauration scolaire David Régnier/Paul Fort et Bois Lorient.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

(Lecture du rapport de présentation.)

La ville a pour objectif, d'une part, de poursuivre la rénovation de ses bâtiments communaux et de les mettre en conformité. D'autre part, dans le cadre de la finalisation du plan école, la volonté municipale est la remise aux normes du site de restauration scolaire pour les écoles David Régnier/Paul Fort (écoles élémentaires) et Bois Lorient (école maternelle) qui accueille plus de 600 enfants par jour.

Le bâtiment est âgé et difficilement compatible avec les normes actuelles que ce soit en matière de service, d'assainissement et d'accessibilité. Il présente des incohérences techniques notamment dans l'isolation du bâtiment.

Il s'avère donc nécessaire aujourd'hui de procéder à une démolition et une reconstruction du bâtiment qui s'intégrera parfaitement dans l'espace existant et qui prendra en compte les nouvelles normes environnementales.

Préalablement, il est souhaitable de réaliser une étude de programmation afin de cerner les attentes du maître d'ouvrage, des usagers, d'évaluer les travaux à engager et d'estimer précisément le coût de l'opération.

Cette étude préalable permettra de réaliser une analyse fonctionnelle de l'existant et d'obtenir différentes propositions avec les estimations financières correspondantes. Puis, sur la base du scénario qui sera retenu par le maître d'ouvrage, seront élaborés une étude de réalisation et un programme technique détaillé du bâtiment afin d'envisager une fin des travaux en 2018.

Par ce projet, la ville de Verrières-le-Buisson s'engage à respecter les 4 grands principes pour une maîtrise des pollutions et une réduction des volumes d'eaux dès l'origine du ruissellement :

- limiter l'imperméabilisation,
- limiter les polluants,
- réduire le ruissellement des pollutions vers le réseau d'eaux pluviales,
- prévoir l'entretien de cet espace aménagé.

Une aide financière est donc demandée à la Région Ile-de-France dans le cadre de l'étude de programmation puis dans le cadre de la réalisation des travaux.

La commission Travaux, Voirie, Bâtiments et Infrastructures, réunie le 11 mai 2016, a émis un avis favorable.

M. le Maire : Des questions ?

M. FOURNIER : Juste une question : est-ce qu'il sera possible à l'avenir lorsqu'il y a des demandes comme cela d'avoir les sommes dans les délibérations ? Ce n'est pas indiqué dans celle-ci ni dans la précédente.

M. le Maire : Oui, pas de souci.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE URBANISME

- Désaffectation suivie du déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AC 0094 sise 5 voie de l'Aulne en vue de la réalisation du projet de résidence sociale puis cession de cette parcelle à l'Association pour le développement des foyers (ADEF) à l'euro symbolique.

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

Mme DELBECQ : Nous continuons à avancer avec l'ADEF concernant le projet de reconstruction du foyer pour travailleurs migrants. L'objet de cette

délibération est un peu administratif, c'est de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la parcelle qui entoure la propriété de l'ADEF.

(Lecture du rapport de présentation)

La commune de Verrières-le-Buisson a engagé depuis plusieurs années une démarche d'accompagnement du bailleur ADEF (Association pour le développement des foyers) dans la transformation du foyer de travailleurs migrants sis 5, voie de l'Aulne, en résidence sociale.

Le projet se situe à cheval sur les parcelles AC 0093 et AC 0094. L'ADEF est propriétaire de la parcelle AC 0093 d'une superficie de 1 270 m², qui se limite à quelques mètres près à l'assiette du bâtiment. La parcelle AC 0094, d'une superficie de 2 299 m², est propriété de la commune.

Elle entoure le bâtiment et comprend une aire de stationnement de 33 places et les espaces verts périphériques au bâtiment, librement accessibles à tous.



Emplacements des parcelles AC 0093 et AC 0094 et de l'actuel foyer de travailleurs migrants

L'avis de France Domaine du 18 février 2016 a évalué la valeur vénale dudit terrain à 575 000 €.

Un constat a de surcroît été effectué le 17 mai 2016 par un huissier de justice afin de constater la désaffectation de la parcelle AC 0094.

Les membres de la commission Urbanisme, réunis le 17 mai 2016, ont émis un avis favorable.

M. le Maire : Merci Cécile. C'est un petit montant - mais quand même - de l'apport de la ville à cette réhabilitation, 575 000 €, et pour cette parcelle nous

avons fait passer un huissier qui a constaté que ce parking n'était plus usité comme tel et que donc ce déclassement est possible. Y-a-t-il des questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 2 abstentions.)

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Club ABC au titre de l'année 2016.

(Rapporteur : Monsieur TREBULLE)

M. TREBULLE : C'est une délibération qui n'est pas importante par son montant mais importante par le symbole puisque comme vous le savez, le Club ABC organise deux braderies par an et a l'habitude de les organiser dans la salle du Colombier. Pendant les travaux, ces braderies doivent être organisées à Saint-André. C'est donc avec beaucoup de joie que je présente une délibération comme celle-là, la joie de voir la cohérence d'une commune qui s'engage aux côtés de ses associations et la joie de porter une démarche cohérente qui accompagne la vie associative et qui trouve des solutions pour faire d'une difficulté une opportunité ; et la joie de montrer qu'au-delà des chiffres et des subventions qui diminuent, nous savons tout mettre en œuvre pour que la vitalité associative qui est celle de la commune, ainsi que cela a été rappelé ce week-end par l'organisation de la foire gourmande, montre que rien, pas même les intempéries et surtout pas les travaux, n'arrête l'engagement de la commune au service de ses administrés.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association du Club ABC.

M. le Maire : Merci. Des demandes d'intervention ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association TUTTI VOCE au titre de l'année 2016.

(Rapporteur : Monsieur TREBULLE)

M. TREBULLE : ABC organisait une braderie, TUTTI VOCE quant à elle a chanté Gershwin avec, je cite, « un Big Band de jazz et des danseurs de claquettes ». Est-ce bien sérieux ? (Rires). Non, ce n'est pas sérieux et c'est bien mieux. La joie que j'exprimais précédemment est tout près de se muer en pur bonheur puisqu'il faut écouter ce qui s'est fait en salle Odilon Redon : « Pour donner un argument de poids à sa campagne électorale pour la présidence, Wintergreen et ses comparses organisent un concours de beauté pour élire la future épouse du président ! A coups de muffins au maïs, romance contrariée », je n'invente rien, « ambassadeur français irascible... »,

on ne dit pas si c'est dans la ville de Verrières, « et naissance providentielle de jumeaux, une réjouissante satire des élections ! »

Vous comprenez évidemment le bonheur que j'ai à vous présenter cette résolution puisque les élus peuvent relativiser et se réjouir de certaines satires et illustrations de ce génie français qui montre qu'on peut faire les choses sérieusement sans être pesant.

Ce n'est donc pas du tout sérieux et je crois qu'il faut sentir, ressentir, entendre et puis s'entendre sans s'étendre sur la pertinence de cette subvention. À nouveau les travaux ne nous arrêtent pas, à nouveau quelles qu'elles soient les associations partenaires n'en souffriront pas et nous les accompagnerons en ce temps gris. Il faut se réjouir et sortir, il faut féliciter les associations de toujours nous réjouir, TUTTI VOCE grâce au soutien de la commune peut continuer sa vocation et c'est précisément ce que propose cette résolution.

L'association demande et il est proposé au conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1150 € correspondants aux frais de location de la salle Odilon Redon pour le spectacle du 13 mars dernier. Que ceux qui ne souhaitent pas voir se mélanger la politique et la comédie s'abstiennent de voter cette résolution.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des commentaires ?

M. ZAKARIAN : Par rapport à la subvention à TUTTI VOCE, est-ce que les 1 150 € correspondent à la totalité du coût de location de la salle ?

M. TREBULLE : Je ne crois pas.

M. ZAKARIAN : J'aurais voulu savoir la prise en charge par l'association parce qu'autant sur les braderies du Club ABC, ce sont des bénévoles qui s'inscrivent dans une logique complètement bénévole, autant dans l'autre cas on a quand même un certain nombre de personnes qui sont des salariés et des professionnels et donc on est dans un autre schéma avec des recettes perçues au titre de l'accueil du public. Donc je voulais savoir le coût global de l'opération de location à Odilon Redon et la prise en charge qu'il peut y avoir de la part de cette association.

M. TREBULLE : En réalité TUTTI VOCE est essentiellement composée de bénévoles, il y a quelques salariés qui participent aux animations mais ce n'est pas l'essentiel des personnes concernées, et le montant des subventions correspond à ce qui a été organisé avec les associations pour ce qui était de la location de la salle Odilon Redon.

M. GRISSOLANGE : Mais c'est le coût de la salle ? 1 150 €, c'est le coût de la location de la salle pour une soirée ?

M. TREBULLE : C'est la mise à disposition de la salle en compensation de ce que TUTTI VOCE ne peut pas développer.

M. le Maire : Nous avons mis en place un système qui nous permet d'offrir aux associations de Verrières qui avaient l'habitude d'utiliser la salle polyvalente une salle en fonction de leurs besoins et la ville prend en charge le

coût de la location de cette salle. Les tarifs sont négociés. Alors effectivement il y a un effet d'aubaine sur la raréfaction des salles sur Verrières, on peut le dire comme cela, dans tous les domaines et chez tous les locataires.

M. GRISSOLANGE : Juste une remarque : S'ils chantaient avant dans la salle polyvalente sans rien toucher et que là, dans la salle Odilon Redon ils ont cette subvention, moi si j'étais eux, je ferais tout pour chanter à nouveau dans la salle Odilon Redon ! Cela dit, la future salle du Colombier sera certainement meilleure du point de vue acoustique.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE SOCIAL

- Renouvellement de la convention cadre triennale de partenariat relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion entre la commune, le Conseil Départemental et le CCAS.

(Rapporteur : Madame ROQUAIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Le Conseil départemental propose de reconduire la convention cadre triennale de partenariat relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion qui est arrivé à échéance fin 2015.

Le Département et les communes mobilisent leurs moyens respectifs dans un souci de cohérence en s'appuyant sur un service public de proximité que constituent les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et les CCAS. Cette préoccupation se décline également dans le soutien apporté aux actions des partenaires locaux de l'insertion jeune : prévention spécialisée, partenaires du dispositif de réussite éducative, soutien aux missions locales, secteur associatif...

L'article 51 de la loi de décentralisation du 13 août 2004 donne pleine compétence aux départements pour « attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents ».

En juin 2005, l'Assemblée départementale a approuvé la création d'un Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental.

Le Département de l'Essonne a souhaité confirmer le rôle majeur des missions locales dans l'activation du dispositif : les aides financières sont avant tout au service d'un projet de formation ou d'accès à l'emploi des jeunes en difficulté.

Le Département gère ce dispositif localement en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'insertion des jeunes, à travers des instances d'attribution du FDAJ.

Dans le cadre de ce dispositif et compte tenu de leur grande proximité avec le public, les CCAS ont une place privilégiée. Aussi, le Département propose aux CCAS une convention qui a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la commune, le CCAS et le Département concernant les aides financières directes accordées aux jeunes dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes.

Un représentant de la commune peut participer au processus de décision en donnant son avis sur les demandes. Mais c'est le Président du Conseil départemental qui décide après avis de l'instance d'attribution. Les demandes d'aide urgentes sont instruites directement par le Département.

L'ensemble des données statistiques relatives aux effets du FDAJ sur le territoire de la commune seront communiquées chaque année par le Département.

De même, une fois par an le Département organise un bilan départemental regroupant l'ensemble des communes ayant signé la convention.

Verrières-le-Buisson et le Département s'engagent à travailler en étroite collaboration sur l'articulation entre les dispositifs d'aides directes aux jeunes en difficulté proposés par la commune et les dispositifs départementaux.

Le Département s'engage à abonder le FDAJ, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits au budget départemental, sous forme d'enveloppe prévisionnelle entre les 10 territoires correspondant aux territoires d'intervention des dix missions locales du Département.

En contrepartie, le CCAS s'engage à abonder l'enveloppe locale dédiée au FDAJ.

La contribution communale est sollicitée sur une base unique de 0,50 € par jeune et au prorata du nombre de jeunes de 18 à 25 ans domiciliés sur la commune.

La commune de Verrières-le-Buisson comptant 784 jeunes (source INSEE) de 18 à 25 ans, la contribution du CCAS s'élève donc à 392 € pour chaque année.

La durée de la convention est de 3 ans et est valable pour les années 2016, 2017 et 2018.

La commission sociale, réunie le 2 mai 2016, a émis un avis favorable.

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions sur cette convention reconduite pour des montants similaires ou à peu près ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Questions écrites.

M. le Maire : Nous avons une question de Dominique GRISSOLANGE, je l'invite à la lire.

M. GRISSOLANGE : Ma question concerne les logements sociaux OPIEVOY, je vais dire de quoi il s'agit :

« Monsieur Le Maire, comme vous le savez certainement, l'OPIEVOY, Office Public Interdépartemental HLM de l'Essonne, du Val-d'Oise, et des Yvelines, qui gère près de 50 000 logements en Ile-de-France dont une trentaine à Verrières-le-Buisson, va être démantelé car ce mode de gestion interdépartemental n'est plus possible depuis l'adoption de la loi ALUR dite aussi loi Duflot.

Les logements Verriérois sont situés rue de Paron, rue d'Antony et rue de l'Ancienne Poste.

La Région aurait pu reprendre la gestion de l'OPIEVOY ; le Département de l'Essonne aurait pu créer un Office public départemental qui puisse gérer les logements essonniers. Dans les deux cas, la majorité de droite s'y est refusé. Dans ces conditions, le conseil d'administration de l'OPIEVOY a décidé début mars de dissoudre l'organisme OPIEVOY au 1^{er} janvier 2017 ; une entité de type société anonyme, donc de statut privé, va reprendre les parcs de l'Essonne et des Yvelines.

Il y a lieu d'être inquiets, tant du côté des locataires que de celui de la commune. Le risque est que le nouveau bailleur privé fasse passer - c'est la loi du genre - l'intérêt des actionnaires avant l'intérêt général, ce qui pourrait aboutir à une hausse des loyers, à des économies sur l'entretien, voire à la destruction d'immeubles jugés en trop mauvais état, ou encore à la vente aux occupants, ce qui ferait sortir les logements du parc de logements sociaux de la ville.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, donner à notre conseil, au public présent et aux Verriérois les informations dont vous disposez à ce sujet, en particulier celles concernant les logements OPIEVOY de Verrières, et nous dire comment vous comptez agir pour que ces logements restent dans le parc social de la Ville ?

Vous remerciant de votre attention et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées. »

M. le Maire : Voici ma réponse :

« Par courrier en date du 10 mars dernier, OPIEVOY m'a informé des transformations nécessaires suite à une disposition de la loi ALUR qui met fin à sa gouvernance entre les trois départements de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, et ce à compter du 31 décembre 2016.

Cette loi prévoyait également que l'Office pouvait être régionalisé ou à défaut dissout.

La Région -n'ayant jamais souhaité cette régionalisation- y a officiellement renoncé lors de sa séance du 18 février dernier.

La dissolution était quant à elle inenvisageable pour les trois départements de rattachement du fait de ses conséquences sociales.

Aussi, le Président de l'OPIEVOY Essonne a-t-il travaillé avec ses pairs des deux autres départements à une solution alternative, à savoir :

- Transférer le patrimoine du Val d'Oise à l'Office départemental Val d'Oise Habitat ;
- Transférer le patrimoine de l'Essonne et des Yvelines, départements n'ayant pas d'office départemental, à une SA d'HLM dans laquelle les deux départements participeront à la gouvernance ;
- Transférer le patrimoine en dehors des départements de rattachement (Seine et Marne, Hauts de Seine, Seine St-Denis et Val de Marne) à l'une ou l'autre de ces deux structures selon des modalités à préciser.

Ces solutions garantissent le maintien des loyers et des charges actuels pour les locataires et préservent l'emploi et les conditions d'emploi de tous les collaborateurs assurant notamment la qualité du service de proximité.

Afin d'évoquer la situation du patrimoine sur Verrières-le-Buisson, l'élue en charge du logement, à savoir Karine CASAL DIT ESTEBAN, rencontrera le 13 juin prochain la directrice de l'agence de Massy dont la ville dépend.

Pour information sont concernés 16 logements situés rue de Paron, 14 rue de l'Ancienne Poste, et il n'y en a pas rue d'Antony. »

M. GRISSOLANGE : Sur le site de l'OPIEVOY, il y en a deux rue d'Antony, un au 2, un au 4.

M. le Maire : Non, c'est sur la Place de Paron.

M. GRISSOLANGE : Pourrais-je avoir le texte écrit de la réponse que tu viens de donner à l'instant ?

M. le Maire : Oui, sans souci.

Monsieur le Maire remet le texte à Monsieur GRISSOLANGE.

- Liste des décisions prises par Monsieur le Maire pendant l'intersession.

- N°69 Convention entre la ville et la Bibliothèque Nationale de France pour une formation prévue les 30 et 31 mai et 1^{er} juin 2016 pour un montant de 405 € TTC,
- N°70 Décision modificative relative à la convention entre la ville et la société EUROP EVENT pour la mise à disposition de jeux gonflables et d'escalade le dimanche 12 juin 2016 dans le cadre des Défis de Verrières pour un montant de 7 908,60 €,
- N°71 Contrat de prestation entre la ville et l'entreprise SUR MESURE SPECTACLES pour un spectacle aux enfants du personnel à l'occasion des fêtes de Noël « les aventures du professeur Trucmuche et Eglantine et M. Christmas » à l'espace Jean Mermoz le dimanche 11 décembre 2016 pour un montant de 5 920 € TTC,

- N°72 Convention entre la ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour une formation prévue les 9, 10, 11 et 12 mai 2016 pour un montant de 810 € TTC,
- N°73 Convention entre la ville et l'association Touristique des Cheminots pour une formation prévue du 16 au 21 mai 2016 pour un montant de 360 € TTC,
- N°74 Convention entre la ville et l'association nationale des auxiliaires de puériculture pour une formation prévue les 3 et 4 mai 2016 pour un montant de 225 € TTC,
- N°75 Convention entre la ville et l'association le Trait d'Union pour un prêt, à titre gracieux, de 3 véhicules de 9 places pour la période du 14 au 16 mai 2016,
- N°76 Convention entre la ville et l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs pour une formation prévue du 18 au 23 avril 2016 pour un montant de 350 € TTC,
- N°77 Convention entre la ville et l'AIVB pour une mise à disposition, à titre gracieux, d'une salle de réunion au 73 rue d'Estienne d'Orves pour une durée de 3 ans, renouvelable de façon expresse,
- N°78 Contrat de prestation entre la commune et l'association « Tous Land Artistes » pour un cycle de 4 ateliers de Land Art répartis entre 2016 et 2017 pour un montant total de 1 400 € TTC,
- N°79 Désignation du cabinet d'avocats VALADOU-JOSSELINE aux fins de défense des intérêts de la commune dans le cadre du contentieux l'opposant à M. LIGNAC devant la cour administrative d'appel de Versailles,
- N°80 Contrat de prestation entre la ville et les musiciens Messieurs Brunton, Mandon, Martineau, Pallaro, Monnot et Israël pour un café-jazz le dimanche 29 mai à 11h dans le parc de la maison Vaillant dans le cadre du 11^{ème} festival de jazz de la ville pour un montant total de 1 200 € TTC,
- N°81 Convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la délégation de la grande couronne pour une formation prévue les 7, 8, 9, 17 et 18 mars 2016 pour un montant de 300 € TTC,

- N°82 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de conte entre la ville et la SARL « TOHU BOHU » le samedi 25 juin 2016 à partir de 21h à l'arboretum Roger de Vilmorin pour un montant de 800 € TTC dans le cadre de la 13^{ème} nuit du conte,
- N°83 Désignation d'un cabinet d'avocats VALADOU-JOSSELIN aux fins de défense des intérêts de la commune dans le cadre du contentieux l'opposant à Mme MONTAY devant le tribunal administratif de Versailles,
- N°84 Convention entre la ville et l'IEPP pour une formation prévue le 27 mai 2016 pour un montant de 450 € TTC,
- N°85 Convention entre la ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour faire participer 11 agents à une formation prévue le 11 juin 2016 pour un montant de 1 020 € TTC,
- N°86 Décision modificative relative à une convention de formation entre la ville de Verrières-le-Buisson et Santé Service Formation pour un montant de 600 € TTC,
- N°87 Contrat de prestation entre la ville et la société VLF Productions pour la présentation d'un concert « Ameriga » le samedi 28 mai à 21h à l'Espace Odilon Redon dans le cadre du 11^{ème} festival de jazz pour un montant de 7 121 euros,
- N°88 Convention entre la ville et le Centre de formation Saint Honoré pour une formation prévue les 23, 24 et 25 mai 2016 pour un montant de 605 € TTC.

(Pas de remarques ni de questions).

M. le Maire : Il y a des dates à communiquer.

Mme FOUCAULT : Le prochain conseil municipal sera le 27 juin, et après ce sera le lundi 26 septembre, le lundi 14 novembre, et lundi 12 décembre.

M. le Maire : Je vous remercie et rendez-vous le 27 juin prochain.

La séance est levée à 22h50.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY